

des produits pour en déterminer les différents paramètres, etc. Le rapport annuel du Conseil pour 1991-1992 répertorie 86 de ces organismes. Les nombreuses publications du Conseil expliquent les critères, les procédures, les conditions et les directives qui s'appliquent à ces organismes. On y indique aussi les mesures prises pour faire appliquer les normes. Ainsi, le Conseil procède régulièrement à des vérifications parmi ses membres pour s'assurer qu'ils répondent toujours aux critères d'accréditation.

2. Activités de normalisation chez nos principaux partenaires commerciaux

11. Bon nombre de nos principaux partenaires commerciaux, notamment les États-Unis et la Communauté européenne, sont en train de revoir leurs activités de normalisation afin de s'adapter à un environnement mondial en pleine évolution³.

12. Aux États-Unis, le système de normes est axé sur le marché. En règle générale, les participants américains doivent assumer les frais de l'établissement des normes. Les participants des autres pays sont en général subventionnés par l'État, du moins en partie. Par exemple, tous les gouvernements européens continuent de subventionner systématiquement l'élaboration de normes nationales jusqu'à un certain point et sous une forme quelconque. Cependant, la relation entre le gouvernement et le secteur privé, ainsi que le rôle joué par le gouvernement, diffèrent d'un pays à l'autre. Par exemple, au Danemark, en Espagne, en France, en Italie et au Royaume-Uni, les organismes de normalisation sont constitués en vertu de lois privées, mais l'État leur reconnaît une fonction de service public. En Allemagne et aux Pays-Bas, les organismes de normalisation sont des organismes privés⁴.

13. Assez récemment, la Grande-Bretagne et la France ont établi des stratégies nationales basées sur la normalisation et la gestion de la qualité. Plusieurs pays appliquent des programmes de normes dans les pays en développement afin d'y améliorer la qualité des exportations qui s'y font.

14. Au Japon, le système de normes est centralisé au gouvernement. Le système fonctionne par consensus entre les parties, mais le consensus est atteint sous la direction, la supervision et avec l'approbation finale du gouvernement, pour que les normes favorisent les objectifs du système lui-même et de tout le Japon⁵.

C. ÉVALUATION DES ASPECTS DE LA NORMALISATION

1. Plan d'évaluation

15. En établissant son plan pour évaluer les aspects de la normalisation, le Sous-comité a tenu compte d'une analyse⁶ canadienne du SNN et de l'utilisation de normes volontaires en tant qu'instrument de réglementation. En dépit des nombreuses améliorations apportées au SNN durant les dix années qui ont suivi l'étude, certaines recommandations demeurent très pertinentes.

³ Voir l'excellente analyse des changements structurels de l'environnement de normalisation dans : US Congress... mars 1992 chapitre 4.

⁴ Pour analyse de l'élaboration de normes aux É.-U. et en Europe, voir *Ibid.*, chapitres 2 et 3.

⁵ Voir Lecraw, D.J., "Voluntary Standards as a Regulatory Device," *Working Paper No. 23*, Conseil économique du Canada, juillet 1981, Appendix B pour analyse du système japonais - voir aussi *Ibid.*, p 17, 23, 34, 84 et 90.

⁶ Lecraw, op. cit..